



Règle du jeu

Le but du jeu est de cumuler le plus grand nombre de points. Pour commencer la partie, chaque équipe choisit la couleur de son pion et lance le dé. L'équipe qui fait le nombre le plus haut part la première. Chaque pion avance selon le nombre de points indiqué sur le dé. À chaque case correspond une couleur qui indique le niveau de difficulté de la question (vert : facile ; rouge : difficile) et sa valeur comme indiqué ci-dessous :

- 10 pts
- 20 pts
- 40 pts
- 80 pts case défi !!!

Si la bonne réponse est donnée sans consultation de la documentation, tous les points sont accordés et l'équipe peut avancer de 3 cases. Si elle donne la bonne réponse avant le roulement de tambour mais après consultation de la documentation, elle obtient la moitié des points et avance de 2 cases. Au roulement de tambour, elle a tout perdu. L'animateur ramasse alors les réponses sur papier des autres équipes, si leur réponse est correcte elles obtiennent la moitié des points. Pas de ramassage si l'équipe répond avant le roulement de tambour.

Si une équipe tombe sur un numéro de question déjà posée elle avance d'une case. Si une équipe tombe sur une case défi (en bordeaux) toutes les équipes peuvent répondre. L'équipe gagnante sera celle qui aura répondu en premier. La suite du tour reste inchangée.

Chaque passage au dessus de la case 1 rapporte 100 points.

Le jeu se termine lorsqu'il n'y a plus de question ou à un moment convenu au départ.

retour

+100 pts

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16
17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48
49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80
81

● 10 pts
● 20 pts
● 40 pts
● 80 pts case défi !!!

© JS Conseil

[Règle du jeu](#)

10 pts

Question n° 1

A l'initiative de qui un congé de formation est-il pris ?

**Le congé formation est pris à l'initiative du salarié.
Le congé formation n'est pas une action du plan de formation. Le plan de F° est à l'initiative de l'entreprise.**

retour

© JS Conseil

20 pts

Question n° 2

Un congé de formation peut-il être demandé pour apprendre à gérer une association sportive ?

Oui, toutes les actions respectant les critères donnés par le code du travail (objectifs, programme, pédagogie...) peuvent être demandées en congé individuel de formation.

Reponse

retour

© JS Conseil

40 pts

Question n° 3

Veillez donner toutes les conditions qu'une action doit respecter pour être considérée comme action de formation ?

- on a énoncé préalablement pour elle des objectifs ;
- elle se déroule suivant un programme pré-établi ;
- les moyens pédagogiques qui seront utilisés ont été précisés ;
- un dispositif de suivi du programme et d'appréciation des résultats est prévu
- pour les actions animées sur le lieu de travail par du personnel de l'entreprise, ce dernier doit avoir reçu un entraînement pédagogique.

retour

© JS Conseil

10 pts

Question n° 4

Quelles sont les 3 grandes obligations des entreprises en matière de formation ?

- Un effort financier à réaliser
- Accorder des absences aux salariés qui le demandent
- La consultation des partenaires : le CE

reponse

retour

© JS Conseil

20 pts

Question n° 5

Dans quelles circonstances un congé de formation peut-il être refusé ?

Lorsque le demandeur n'est pas « ayant droit ».
Un CIF ne peut en fait jamais être refusé, il peut être reporté.

reponse

retour

© JS Conseil

Cette démonstration ne comporte que 5 questions.

Ce jeu est à utiliser au cours d'une formation portant sur la législation formation et les aides des pouvoirs publics.

Il permet aux stagiaires de s'entraîner à l'utilisation d'une documentation papier qui leur est par ailleurs remise.

Il offre la possibilité de faire le point sur une législation très « fournie » de façon ludique.

Le produit complet pour une formation de deux jours comporte :

- deux diaporamas ;
- la documentation papier (70 pages) ;
- deux jeux pédagogiques (le second avec des règles différentes).

Nous le commercialisons l'ensemble au prix de 1 000 F HT ;
pour toute information complémentaire
appelez nous au 03 20 27 63 93.

Si vous le désirez, nous pouvons animer vos sessions.



© JS Conseil

Fin

Auteur : Jacques SOYER

Reproduction interdite sans l'autorisation de l'auteur.

© JS Conseil